



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 septembre 2021
18h30 à la salle du Temps Libre

ORDRE DU JOUR :

1. Réalisation du prêt bancaire inscrit au budget prévisionnel 2021 : choix de la banque ;
2. Modification du contrat d'un agent pour le service de restauration scolaire ;
3. Tarif et conditions de location d'un gîte communal pour un hébergement de quelques mois ;
4. Examen et vote du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de Lannion-Trégor Communauté
5. Validation de la proposition financière du SDE22 concernant les travaux d'éclairage public au lotissement « La Colline » ;
6. Questions diverses

2021_09_22_01. Réalisation d'un prêt bancaire

Ce prêt était inscrit au BP 2021. Nous le mettons en œuvre aujourd'hui pour des dépenses qui étaient envisagées (chemins piétonniers pourtant bien subventionnés à 55 % grâce aux dossiers que nous avons argumentés et défendus, City stade) mais aussi pour faire face à des dépenses qui n'étaient pas prévues (achat d'un camion, autres matériels en mauvais état à remplacer ...). Nous avons sollicité 3 banques.

Le Conseil Municipal a voté [13 POUR et 1 ABSTENTION] la proposition la plus intéressante financièrement – le Crédit Mutuel à un taux de 0,45%

2021_09_22_02. Modification contrat agent contractuel recruté pour le restaurant scolaire

Suite à une erreur de calcul, le Maire a informé l'assemblée qu'il était nécessaire de porter la DHS concernant le contrat de l'agent contractuel recruté pour le restaurant scolaire à 9h05.
Approbation à l'unanimité.

2021_09_22_03. Tarif et conditions location de gîte communal pour hébergement sur plusieurs mois

Le Maire informe l'assemblée que la secrétaire générale recrutée, en provenance d'une autre région, est à la recherche d'un logement. Dans cette attente, il lui est proposé la location à titre exceptionnel d'un gîte communal pour quelques mois au tarif mensuel augmenté des charges d'électricité et d'eau.
Approbation à l'unanimité.

2021_09_22_04. Examen et vote du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour le mandat 2020 - 2026

C'est quoi le Pacte Financier ?

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est un outil obligatoire, depuis la loi de 2014, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale signataires d'un contrat de ville comme Lannion-Trégor Communauté.

La loi de finances pour 2020 a précisé les dispositions relatives au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité :
« (...) Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. » (Article L.5211-28-4 du CGCT)

Le pacte est aussi l'occasion de mettre en évidence :

- La nécessité de faire face aux contraintes financières : soutenabilité du Projet Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement -PPF/I (évolution des charges et des ressources, cadencement des investissements, niveau d'endettement), politique fiscale, politique tarifaire en particulier des budgets autonomes, capacité d'autofinancement.
- La volonté d'accompagner les transformations de l'intercommunalité : transfert et prise de compétence par exemple (modalités de calcul des attributions de compensation, reversement de fiscalité).
- Le souhait de mieux formaliser les relations financières entre communes et communauté : coordination des politiques fiscales communales et communautaire, politique des fonds de concours, règles de répartition du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est la garantie politique et technique de la viabilité financière des prises de compétence, du développement de nouveaux projets portés par l'agglomération et donc du projet de territoire.

Le pacte pourra arrêter les principes financiers et fiscaux pour le mandat et développer les outils qui seront choisis pour les mettre en œuvre.

La mandature 2020-2026 commence dans un contexte inédit sur de nombreux plans du fait de la crise sanitaire de la COVID19 et des effets économiques qui en découlent. En matière de finances publiques, et notamment pour les communautés d'agglomérations, ce contexte pèse lourdement. Parallèlement, la réforme fiscale conduisant à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales qui était en cours produit ses premiers effets.

Le remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales par une fraction de TVA pour les communautés d'agglomération et par la part départementale de foncier bâti pour les communes bouleverse l'équilibre antérieur de partage des fruits de la croissance fiscale territorialisée.

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est un document stratégique qui sera progressivement mis en œuvre par des décisions ultérieures.

Toutefois, afin d'éclairer le débat sur l'approbation du Pacte, un document de travail est annexé au pacte présentant des simulations et un calendrier de mise en place des mesures.

Ce document repose sur des hypothèses, il ne s'agit pas d'une décision d'instauration de mesures ou de modifications de dispositifs existants.

Les mesures du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité feront l'objet de délibérations spécifiques et distinctes. Les débats préparatoires à ces délibérations seront l'occasion de préciser les mesures retenues et d'en définir l'ampleur.

Les évaluations contenues dans l'annexe « évaluation » et calendrier des mesures du pacte financier et fiscal de solidarité » devront être affinées et sont données à titre informatif.

Réactions des élu.es

Après avoir présenté le Pacte Financier et Fiscal, Pierre Houssais s'est exprimé sur ce Pacte puis a donné la parole aux élu.es

« On ne va pas se lancer sur le débat dangereux et malsain opposant les petites communes aux grandes villes où on lit dans la presse que tout profite aux grosses communes ...

On ne va pas se lancer non plus dans une attaque virulente du bureau de LTC

- il y a eu des élections pour la présidence de LTC

- deux équipes étaient en concurrence avec un projet de gouvernance différent – plus décentralisé - moins pyramidal, plus à l'écoute dans l'équipe que je soutenais. Nous étions plusieurs maires à avoir pris le risque de s'afficher clairement et c'était important quand d'autres sont restés dans les brumes en voulant se préserver d'un côté ou de l'autre ... selon les résultats du vote. Le vote a eu lieu et tout démocrate se doit de le respecter.

Pourquoi émettre des réserves sur ce pacte ?

- *Le Pont de Lannion pose problème. Il est coûteux et on peut s'interroger sur sa nécessité.*
- *Rocade sud : c'est un projet très contestable qui non seulement va grignoter des terres mais il est aussi très coûteux*
- *Manque de concertation avec les élus. Peut-être fallait-il supprimer les déchetteries de Ploubezre et Trégastel – mais il aurait été bien que les maires concernés soient invités préalablement par le bureau de LTC plutôt que de l'apprendre par les journaux.*
- *Des élu.es à l'agglomération ont parfois du mal à trouver leur place dans les commissions LTC où ils ont le sentiment que tout est ficelé d'avance. Je reconnais cependant une bonne écoute et une prise en considération de l'avis des élus dans la commission 4 où je participe.*
- *Manque de consultation évident des conseillers municipaux, des habitants et des associations. Il ne serait pas compliqué de mettre en place des consultations en ligne qui pourraient éclairer l'agglomération avant de décider »*

Ensuite, plusieurs élu.es se sont exprimés

Florence Ouvrard : *« Qui a besoin de traverser la ville ? Moi et c'est très compliqué. »*

Gaspard Baulig : *« le flux des véhicules est en amont, ce n'est pas sûr que le Pont soit si efficace. Maintenant le centre de secours a été déporté, et il faut que les interventions soient rapides. »*

Benjamin Arnaud : *« Pour les déchetteries, je suis au SMITRED et nous n'avons pas été consultés sur la fermeture des déchetteries ».*

Thibaut Le Goff : *« A la fin ce seront tous les habitants qui paieront si les entreprises paient pour le dépôt des déchets »*

Florence Ouvrard : *« Le pacte financier a déjà été adopté à quoi cela sert-il de voter maintenant ? »*

Pierre Houssais : *« C'est le mode de fonctionnement de LTC ; on nous demande de valider le vote qui a été fait avant. Peut-être que les réserves émises par les communes influenceront la mise en œuvre du pacte car il faudra ensuite voter en Conseil Communautaire la déclinaison de chaque mesure. Les choses peuvent évoluer. Pour que chacun se sente libre de voter, nous avons prévu un vote à bulletin secret. »*

Christelle Taupin : *« Question un peu naïve, pourquoi la rocade et le pont ne sont-ils pas sur le budget de Lannion. »*

Pierre Houssais : *« Parce que c'est un projet communautaire et qui concerne toute l'agglomération »*

Nous passons au vote à bulletin secret (**0 voix pour, 4 voix contre, et 10 abstentions**)

Le conseil Municipal désapprouve donc ce Pacte.

2021_09_22_05 Validation de la proposition financière du SDE22 concernant les travaux d'éclairage public au lotissement « La Colline »

Le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du 17 septembre dernier, une nouvelle délibération a été jugée nécessaire par le SDE22 du fait de l'augmentation du coût total de l'opération.

Le projet d'éclairage public 2ème Phase du Lotissement Communal « La Colline » - Chemin De Porz Bodiou présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **33400,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie). NB. Une légère augmentation de 200 € par rapport à la délibération de 2018.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de 20 101,86 Euros.

Approbation à l'unanimité

6. Questions et informations diverses

➤ **Subvention City Stade**

Nous avons fait une demande de subvention à la Région dans le cadre de l'appel à projets "Bien Vivre partout en Bretagne". Notre dossier est bien ficelé et est recevable. Nous savons cependant que 1.3M€ sera accordé au territoire LTC, pour des demandes de 4.5M€ de demandes. Rien n'est donc gagné à ce jour.

FO : normalement cela devrait être possible d'avoir une subvention via Terre de Jeux.

➤ **Panneaux de signalisation**

Nous avons travaillé la signalétique de la commune et des résidences pour réduire la vitesse et protéger les habitants. Nous attendons encore un devis pour prendre une décision

➤ **Sécurité des piétons et des cyclistes.** *Avancée de nos projets de chemins piétonniers, des panneaux de signalisation, de voie cyclable.*

Suite aux consultations, il y avait des demandes très fortes de voies piétonnières sécurisées.

Nous réaliserons les travaux cet automne sur la route de Trézény et sur la route de Trélévern .

Par ailleurs, Nous avons œuvré au sein de LTC sur un appel à projet national de voies cyclables sécurisées de Pleumeur-Bodou à Fospoul en vélo, nous espérons une issue positive.

➤ **Permanences thématiques** *des élu.es dans quelques semaines*

Nous sommes sollicités sur plusieurs thèmes Urbanisme, fibre.

Nous avons aussi des problèmes sociaux, d'isolement donc peut-être une permanence pour les habitants qui sont prêts à nous aider.

➤ **Information sur La Banque alimentaire** *dans notre commune*

Nous sommes passés à 18 personnes pour la banque alimentaire, nous avons besoin de bras pour la manipulation.

Si nous faisons une projection sur la population des Côtes d'Armor nous ne sommes qu'à la moitié de la moyenne des Côtes d'Armor.

➤ **Réunions des quartiers** et ... suite envisagée

Un groupe de travail, TLG ALH ED AJ et PH se réunira vendredi, pour avancer sur les demandes des quartiers. Ce groupe discutera aussi sur les investissements voirie.

➤ *Autres sollicitations régulières : les chardons ... les animaux en divagation, ...*

➤ *Pierre H était cet après-midi à une réunion de la **Conférence Intercommunale du Logement**. Il a été examiné notamment les logements sociaux gérés par les bailleurs sociaux ou par les communes. Beaucoup d'information et de nombreux échanges car les problèmes de logement s'accroissent depuis la crise Covid. Nous avons parlé des impayés concernant plusieurs communes : une association au niveau des Côtes d'Armor SOLIHA, peut intervenir et nous aider, sachant que ce sont des professionnels.*

*Florence Ouvrard : pouvons-nous faire un point sur la **rentrée des classes** ?*

Thibaut Le Goff : j'en ai parlé au dernier conseil. Les effectifs sont stables, 6 grandes sections sont arrivées à KS.

Florence Ouvrard : « et la station d'épuration ? »

Pierre Houssais : LTC a pris du retard.

Pierre Houssais : A la demande de Gaspard Baulig, je vais aussi parler du conseil des jeunes. Allons voir comment cela s'est fait sur d'autres communes, puis menons une réflexion à ce sujet, pour faire rapidement un conseil municipal des jeunes.

Peggy Deschatrettes : beaucoup de demandes sur les logements sociaux à la Colline. C'est géré par Armorique-Habitat et les attributions seront faites en octobre.